

## Extrait du procès-verbal

### Séance du mercredi 26 juin 2013

sous la Présidence de Madame Muriel THALMANN

#### Préavis 10/2013 Comptes année 2012

---

#### Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 10-2013 du 1er mai 2013,  
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

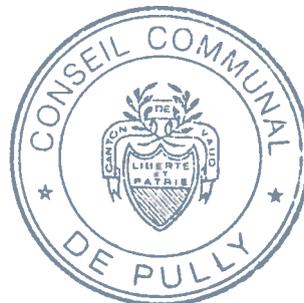
1. d'approuver les comptes 2012 et de donner décharges aux organes responsables ;
2. d'approuver les comptes 2012 de la Commission Intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP).

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente



Muriel THALMANN



La secrétaire



Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 27 juin 2013